



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 14 mars 2025

REPRISE DES CLASSES LE LUNDI 17 MARS 2025

Le rectorat porte à la connaissance des familles et des personnels de l'académie les informations suivantes concernant la reprise des classes le lundi 17 mars 2025.

Suite au passage du cyclone Garance, la mobilisation conjointe des collectivités régionale, départementale et municipales propriétaires des locaux scolaires, des services de l'État, des opérateurs, ainsi que l'implication des personnels des établissements va permettre aux élèves de l'académie de reprendre leur scolarité dans 23 communes sur 24, et dans des conditions adaptées à Saint-Benoît, où des plans de continuité pédagogique sont mis en œuvre par chacune des écoles dont les locaux sont fermés complètement ou partiellement).

À Saint-Benoît

Dans le 1^{er} degré

Sur décision du maire de Saint-Benoît, 3 écoles fortement endommagées par le cyclone Garance resteront fermées :

- école primaire Alexis de Villeneuve à Abondance les hauts,
- école primaire Reine Pitou à Abondance,
- école primaire Raphaël Élie à Sainte-Anne.

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

Rectorat de La Réunion
24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

3 écoles ouvriront partiellement (absence de cantine et accueil par demi-journées) :

- école maternelle André Hoareau,
- école maternelle Les Girofles,
- école maternelle Les Hibiscus,

6 écoles ouvriront dès que les travaux de remise en état par la commune seront achevés :

- école maternelle Bois Joli,
- école élémentaire Odile Élie (ouverture décalée au jeudi 20 mars)
- école élémentaire André Hoareau.
- école primaire André Marimoutou,
- école primaire Émilie Moreau,
- école primaire Edmond Albius,

Plan de continuité pédagogique pour les écoles fermées ou ouvertes partiellement

Dans le cadre du plan de continuité pédagogique post-Garance, les classes des écoles fermées sont délocalisées dans des lieux mis à disposition par la commune, ou dans des établissements scolaires de proximité, selon des plannings et des modalités pratiques qui seront précisés aux familles par les directrices et directeurs des écoles concernées avant la fin de la semaine (par mise en ligne sur les espaces numériques de travail, envoi par courriel aux familles et affichage devant les écoles).

Le plan de continuité décline plusieurs actions :

- Mise en place d'un point d'accueil et d'écoute pour chaque école concernée, grâce à la présence des réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté (RASED) et des infirmiers scolaires, pour des élèves qui en manifestent le besoin suite au passage du cyclone.
- Utilisation de l'environnement numérique de travail (ENT One) utilisé par les équipes depuis plusieurs années, point d'appui essentiel pour la transmission des informations et travaux demandés aux élèves.
- Des séances en présentiel enseignant-classe sont organisées par le directeur une fois par semaine au minimum et autant que possible sur des demi-journées pour compléter la continuité offerte à distance par les équipes enseignantes. Il s'agit de compenser les difficultés des familles dans l'accès au numérique par manque d'équipement ou par manque de connexion, mais aussi de créer des temps de contact entre élèves, familles et enseignants.

13 écoles accueilleront normalement l'ensemble de leurs élèves le lundi 17 mars :

- école maternelle les Bougainvilliers à Sainte-Anne,
- école maternelle Denise Salai,
- école maternelle les Orangers à Sainte-Anne,
- école maternelle La poussinière,
- école élémentaire Younoussa Issa à Petit-Saint-Pierre,
- école élémentaire Daniel Honoré,
- école élémentaire Denise Salai,
- école élémentaire les Girofles,
- école primaire André Duchemann,
- école primaire Beaulieu,
- école primaire Maxime Fontaine,
- école primaire Julie Huet à Saint-Anne,
- école primaire Lucie Prudent.

Dans le second degré

Le collège Hubert Delisle ouvre ses portes pour les personnels le lundi 17 mars. La reprise des cours par les élèves se fera à compter du mardi 18 mars, selon des modalités qui seront précisées aux familles par la direction de l'établissement.

À Saint-Leu

Sur décision du maire de Saint-Leu, les élèves de deux classes de l'école primaire Pointe des Châteaux poursuivront leur année scolaire dans des salles dédiées au collège Pointe des Châteaux, en raison de la fermeture d'un bâtiment de l'école sur lequel des fissures ont été constatées.